

## **Principales interventions des élus** **Conseil Municipal du 23 février 2009**

Madame SANTANA et Monsieur NADJAH sont nommés secrétaires de séance.

Monsieur LARCHER propose l'adoption des procès-verbaux du 21 novembre 2008 et du 19 décembre 2009.

Monsieur TROTIGNON donne son accord pour diffuser celui du 21 novembre 2009, mais il ne souhaite pas donner son accord pour celui du 19 décembre 2009.

Monsieur LARCHER accepte et propose compte-tenu de la transmission tardive de le valider à la prochaine séance avec celui du 23 janvier 2009. Il demande à chacun de veiller à respecter les délais de transmission du procès verbal.

Monsieur LARCHER annonce la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le 27 mars à 20H30.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **FINANCES**

Monsieur LARCHER présente les orientations budgétaires avec Monsieur BARBOTIN de manière synthétique.

#### **1 - Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009 – budget principal et budgets annexes**

«Monsieur LARCHER précise que la croissance du produit intérieur brut (PIB) est négatif pour l'ensemble des pays développés. L'estimation du PIB est de -1,8% à -1,9%. L'inflation dans la zone Euro est au-dessous de la barre des 2%. En France, sur l'année 2008 l'inflation moyenne est de 2.8%. La consommation des ménages a reculé de décembre à novembre mais, toutefois, s'est bien tenue en France, par rapport à l'Espagne et au Royaume Uni.

L'indice de la production industrielle a reculé de 1.8 % au dernier trimestre ce qui donne une baisse de 6.7 % sur le dernier semestre de l'année 2008. Comme l'avait laissé entendre le président de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé de maintenir en janvier son principal taux directeur à 2. La BCE semble par contre prête à diminuer ses taux (sans doute de 50 points de base) en février compte tenu de l'état de l'économie européenne. Monsieur LARCHER ajoute qu'un certain nombre de pays sont déjà atteint par cette crise ».

#### **Les recettes de fonctionnement**

En 2009, suite au vote de la loi de finances (Dotation Globale de Fonctionnement en progression de 2%), à la décision du Comité des finances locales (+1.3%) et à l'évolution démographique de Rambouillet la dotation forfaitaire de l'Etat augmentera de 2,5% soit 119 103€. Depuis la loi de finance pour 2008, l'ensemble des dotations de l'Etat qui était indexé depuis 1999 sur l'inflation et une partie de l'augmentation de la croissance économique nationale n'augmente pas plus vite que l'inflation.

#### **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et les impôts ménages**

Les niveaux de fiscalité directe (taxe d'habitation et taxe foncière) en 2009 seront inférieurs aux taux moyens nationaux (de 16% pour la taxe d'habitation et de 15% pour la taxe foncière) grâce à une pression fiscale maîtrisée. Entre 2004 et 2008 la pression fiscale a augmenté en moyenne de +3,4%, elle augmentera moins que l'inflation de 2008 (+ 2,8 %). L'exercice 2009 sera marqué, comme l'exercice 2008, par la baisse de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (-10%) ; cette baisse permettra une pression fiscale en 2009 qui devrait être de 0% sur la globalité TH/FB/FNB/TEOM.

#### **Les autres produits de gestion courante**

Les autres produits de gestion courante comprennent les droits des services pour environ 410 000 € et les revenus des immeubles pour environ 100 000 €. Ils représentent habituellement environ 3.6 % des recettes réelles de fonctionnement et suivront cette tendance pour l'année 2009.

#### **Les produits de service**

La ville devrait encaisser un peu plus d'1,55 million en 2009. Ce sont les redevances d'utilisation du domaine public communal, les concessions, les redevances et droits des services à caractère culturel

et sportif, de restaurants collectifs, etc.... Cette part des recettes sera en légère progression pour l'exercice 2009 d'environ 2 %.

### Les dépenses

Les frais de personnel ont constitué 53.30 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2008, sachant que nos dépenses réelles de fonctionnement diminuent.

Pour 2009, l'évolution des salaires (décisions gouvernementales), des carrières et des remplacements (GVT\*), les coûts induits par la masse salariale et l'effet Noria devraient représenter une progression de l'ordre de +3,8% voir légèrement inférieur. Pour 0,5% il s'agit d'embauche de personnel pour le bon fonctionnement des services : un responsable des sports, un responsable de la téléphonie et un responsable de la voirie. Les charges de personnel représentant 52 et 53% du budget de fonctionnement en 2009. Une étude fine doit être réalisée sur l'effet Noria.

### Les intérêts

Ils passent de 1 173 380 € en 2007 à 950 000 € en 2008 soit une baisse de -4,8%.

De 2006 à 2009, la dette a ainsi baissé de 16% permettant aux Rambolitains d'être moins endettés que les habitants des villes comparables (-10%). Le délai de désendettement de la ville a évolué de 11 années à 6.1 années de 2007 à 2008 sous le double effet de l'augmentation de l'épargne (+ 79 %) et de la baisse de l'encours (- 4.8 %).

L'augmentation des charges à caractère général est estimée à 2,5%.

### Le budget d'investissement

Conformément à la loi de finance rectificative, la ville devrait profiter d'un montant de 500 000 € lié au versement en 2009 du FCTVA sur les dépenses 2008.

L'année 2009 devrait être marquée par la poursuite des investissements (scolaire, voirie, 70/11) et le début des principales réalisations:

- les vestiaires du Stade du Vieux Moulin, un appel d'offre sera lancé d'ici quelques jours,
- le déménagement des services techniques,
- le déménagement des serres municipales.

### La voirie et le cadre de vie

Une enveloppe d'environ 2 500 000 € sera allouée à la voirie, aux bâtiments, à la signalisation tricolore, à l'éclairage public à la sécurité et aux garage/parc véhicules

### Infrastructures scolaires et petite enfance

Le programme d'entretien annuel à destination des écoles maternelles et primaires (travaux, mobilier, matériel d'entretien, électroménager, audiovisuel, psychomotricité), des Garderies scolaires (mobilier, psychomotricité), Restauration scolaire (matériel de restauration) sera poursuivi. En septembre un plan pluriannuel 2010/2013 sera présenté après une analyse des élus en charge de ce secteur. Un dossier sur les micros - crèches dans le quartier de la Louvière sera préparé courant 2009.

### Urbanisme

Investissements liés au programme de révision du Plan d'occupation des sols, à l'achat de terrains (Eveuses, Bois de la Droue, Soperef). Alignements : rue de la Prairie, Angiviller...

### Environnement

Lancement d'une étude thermographique aérienne de Rambouillet

### Culture

Préparation à l'ouverture du Pôle de spectacle, Médiathèque, Palais du Roi de Rome (modernisation et sécurisation des lieux pour accueillir l'exposition sur l'Académie Ranson fin 2010), Musées, Ville d'art et d'histoire, Bergerie Nationale.

En conclusion, Monsieur BARBOTIN rappelle les grandes tendances du budget primitif 2009 :

- La dette de la ville de Rambouillet a diminué de 4 664 979 € sur la période de 2006 à 2009 soit - 16 %. La dette par habitant est de 955 € contre 1060 € pour la moyenne des villes de notre strate soit 10 % inférieure.
- Le taux moyen d'intérêt de la ville est de 3.10 % à comparer au taux moyen de notre strate de l'ordre de 4.2 %.

- La ville souhaite poursuivre son effort d'investissement avec un objectif de 5 200 000 € en 2009 contre 4 837 000 € en moyenne de 2003 à 2008.
- L'efficacité des dépenses courantes reste une priorité pour réduire les coûts de fonctionnement des services. La conséquence est la nette amélioration la capacité d'autofinancement net de la ville en progression de 534 864 € en 2007 à 3 397 930 € en 2008
- Le niveau de fiscalité doit être maîtrisé. La baisse de la TEOM sur 2009 serait de 10 à 11% et participerait à la stabilisation fiscale globale, voire même à une légère.

Monsieur BARBOTIN explique qu'il continuera la poursuite de l'effort d'investissement tout en précisant qu'il est prévu 0% de croissance de fiscalité des ménages.

Au prochain conseil sera évoqué le déménagement des services techniques de la sablière. Un emprunt de courte durée sera peut-être contracté pour répondre à un éventuel besoin de trésorerie pour les travaux d'installation.

Monsieur BARBOTIN remercie et rend hommage à Monsieur AUFFRAY et à son équipe, notamment dans le cadre de la gestion des emprunts de la dette et le félicite pour cette gestion dynamique et pour la qualité des documents, abordés complètement en commission des finances.

### **Monsieur LARCHER aborde ensuite les budgets annexes :**

#### Budget assainissement

Le compte administratif assainissement 2008 devrait faire apparaître un résultat global de clôture (section de fonctionnement + section d'investissement corrigé des restes à réalisés) de l'ordre de 2 373 000 € comparativement 1 986 575.17 € en 2007.

Le budget assainissement dispose d'une situation de gestion saine au regard des indicateurs suivants : L'épargne brute constitue le résultat financier issue de la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Ce solde devrait se stabiliser autour de 700 000 € par an. L'encours de la dette dans la prospective proposée évolue de 2 266 000 € en 2008 à 2 064 000 € en 2009 à périmètre constant.

L'évolution de la surtaxe assainissement 2009 serait d'environ + 5 %. Elle sera votée en même temps que le budget.

#### Budget Eau potable

Le résultat global de clôture 2008 du budget eau serait de 454 000 € (corrigé des restes à réaliser avec reprise des résultats antérieurs). Il était de 838 810,28 € en 2007. L'épargne brute est en baisse en 2008 d'environ 250 000 €. L'encours de la dette reste contenu à 1 061 989 €. Il s'agit d'améliorer la formation de l'autofinancement pour assurer le programme d'investissement dans les années à venir.

L'évolution de la surtaxe eau 2009 serait d'environ + 5 %. Elle sera votée en même temps que le budget.

#### Développement Economique

Pour 2009, un besoin structurel de fonctionnement d'environ 400 000 € est nécessaire. La compétence du développement économique a été essentiellement transférée à la communauté de communes.

#### Développement culturel

Le budget développement culturel prend en charge les dépenses du Nickel, et d'autres charges diverses d'animation culturelle. Une subvention d'équilibre, en progression, de l'ordre de 1 000 000 € sera proposée pour notamment le festival. La construction budgétaire reprendra les mêmes natures de poste avec une maîtrise budgétaire sur les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, la ville progresse sur le pôle culturel avec la phase de dialogue compétitif dans le cadre du contrat de partenariat.

Monsieur TROTIGNON lit une intervention sur le débat d'orientation budgétaire.

« Nous remercions M. Auffray et tout son service pour l'important travail fourni, avec le document préparatoire à ce débat d'orientation budgétaire, document qui s'améliore en clarté par rapport à l'année dernière.

Cependant, M. le Maire, à quoi sert de voter un budget pour un Conseil municipal ? Notamment à vous autoriser à engager les dépenses d'argent public au nom de la commune, sur toute l'année, dans un cadre bien défini.

Or il se trouve que nous avons pu constater qu'en 2008, vous avez engagé des dépenses sans l'autorisation du Conseil municipal, au niveau des indemnités des élus, en dehors du cadre légal. Dans ces conditions, nous ne voyons pas cette année l'intérêt de participer à un débat destiné à mettre en place ce cadre légal des dépenses de la commune, puisque vous ne le respectez pas toujours.

Nous nous contentons donc de prendre acte ».

Monsieur LYONNAIS lit son intervention sur le débat d'orientation budgétaire.

« Monsieur le Maire, chers collègues,  
Exercice délicat que ce débat d'orientation budgétaire alors que l'incertitude est grande, les peurs et les protestations de plus en plus nombreuses face à la tempête qui souffle sur le système capitaliste et l'économie de marché. Mr le Maire, vous nous avez étonné à la présentation du budget que vous nous proposez pour 2009. Oui, vous nous avez étonnés par la confiance que vous manifestez en l'avenir, et en un éventuel redémarrage du système, comme si la crise systémique que nous vivons aujourd'hui était un épiphénomène qui saura bien se résorber par on ne sait quel miracle. Ainsi, dans votre discours, nulle trace de vues à moyen, voir long terme, nulle trace de l'impact social de la crise, aucune mention du pic pétrolier, des défis écologiques à relever pour les prochaines années. Aucune mention par ailleurs d'une prévision de l'impact du départ du commissariat à l'armée de terre, du chômage suite aux licenciements, par exemple chez Continental et ailleurs. En fait, comme si tout n'allait pas si mal, vous soulignez essentiellement que la situation financière de la ville permet « des marges de manœuvre pour l'avenir », et vous contentez de financer quelques "priorités" qui ne sont que la reprise de projets "déjà actés" et en cours de réalisation.

Au niveau du contexte économique, vous indiquez qu' « *une croissance négative* (dont la droite pourrait peut-être un jour nous expliquer les fondements mathématiques) *en 2009 serait une 1<sup>ère</sup> depuis 1993* ». Nous aimerions sincèrement être aussi optimistes que vous. On peut lire autre part, par exemple dans le quotidien « Le Monde » du 14/02 dernier reportait: « *la récession de 2009 sera d'une ampleur supérieure à celle de 1993 (- 0,9%) et celle de 1975 (- 1%) ... ce pourrait être la pire de l'après-guerre* ». Vous nous parlez aussi de l'avis de « certains économistes », « qui anticipent » en page 3. Permettez-nous de douter très fortement de l'avis des économistes qui hier nous vantaient la mondialisation heureuse, l'autorégulation des marchés, et nous disaient il y a 6 mois que le gros de la crise était derrière nous, que nous étions à l'abri de la récession. Mr le Maire, vous nous pardonnerez j'espère de ne pas partager votre croyance dans la relance d'un système moribond, périmé, alors que tous les voyants sont au rouge, les citoyens sont dans la rue, les gouvernements libéraux obligés de coller des pansements sur des jambes de bois. Nous pensons que nous sommes confrontés à une crise financière, économique, écologique, politique, sociale et culturelle, tout cela à la fois et simultanément. Les possibilités d'accumulation réelle du système ont atteint leurs limites, pour des raisons économiques, sociales et écologiques. Dans cette logique, nous ne sommes pas convaincus que vous ayez pris la mesure de la crise actuelle. Le type de société qui nous est imposé, avec toutes ses dérégulations immorales est en réalité refusé. Les Français ont compris que la consommation comme seul avenir et comme seul objectif à atteindre n'est pas forcément leur choix, ni le bon choix, la dépendance de la France à ce système ne leur convient pas nécessairement. A partir du moment où leur vie quotidienne est touchée jusque dans leur assiette où ils ne savent même plus si ce qu'ils mangent est bon pour eux ou non, à partir du moment où ils se sentent révoqués et sont révoqués à tout instant, où leurs projets d'avenir n'ont plus de sens, que le bonheur simple n'est plus à la clé, alors à quoi peuvent-ils s'attendre ? Ceux qui, comme notre président défendent ce système indéfendable, et pire veulent le restaurer--même en déclarant qu'il faut le moraliser--ne sont plus crédibles. Comment pourraient-ils être crédibles alors qu'on met au chômage des jeunes qui ont un CDI, et qu'on "dégraisse" de multiples mammoths (les grandes entreprises notamment) qui profitent de la crise pour renvoyer dans leurs chaumières des milliers de salariés. Et cela, malgré l'argent donné par l'Etat. On se demande bien où est la morale dans cette histoire.

En bref, permettez-nous de ne pas du tout partager votre optimisme sur l'avenir. La seule anticipation claire pour nous, c'est l'urgence d'imaginer un autre modèle économique, un autre type de société – dont l'objectif n'est pas celui de faire grossir le gâteau, ni même d'en prendre une part plus grosse puisque ce gâteau est immangeable ! Le but est d'en changer la recette pour qu'il puisse satisfaire les besoins de chacun et non plus seulement par l'économie. Nous serions d'une infinie prétention en disant que nous avons des solutions immédiates et indolores. Nous savons seulement ce qui ne marche pas et dans quelle direction il faudrait chercher. Selon nous, il nous faudra sortir de cette impasse par une autre politique locale, par la solidarité, le social, la décroissance de notre impact écologique, donc une remise en cause radicale de nos modes de consommation et de transport, des choix forts pour l'autosuffisance énergétique et alimentaire.

Dans ce contexte, je vous exposerai nos choix d'orientations budgétaires si nous avons été en responsabilité, après cependant quelques remarques et questions concernant les documents relatifs au DOB que vous venez de nous présenter.

Première remarque, c'est que comme l'année dernière, vous ne traitez des budgets annexes qu'à la marge. Vous passez très rapidement (en page 11) sur le budget de développement économique (alors que c'est ce budget qui porte le financement du Relays du Château), ainsi que sur le budget du développement culturel, alors que ce budget sera affecté, si nous avons bien compris, par le financement du contrat de partenariat public-privé du pôle de spectacles.

Ceci nous amène directement à nous intéresser à l'un des piliers de votre politique budgétaire, qui est l'absence de recours à l'emprunt, donc la réduction de la dette.

Vous indiquez p 14 que « *l'encours de la dette (en capital) est diminué sur la période de 2006 à 2009 de -14%* ».

Mais vous vous limitez à la dette du budget général.

Or, il faut prendre en compte la dette cumulée du budget général et des budgets annexes notamment celle du budget de l'assainissement avec la reprise de la dette du SIRR et, surtout, la dette de budget de développement économique avec l'emprunt pour financer la construction du Relays du Château.

Si on considère la dette consolidée, le niveau d'endettement de la commune est donc à priori bien plus important que ce qui nous est présenté ici. Il nous semble donc que votre « maîtrise » du recours à l'emprunt se doit d'être beaucoup plus nuancée

En outre, vous indiquez p 12 que « *Le taux moyen d'intérêt est de 3,10% soit 3,225% en taux fixe et 2,10% en taux variable* » et que la part des intérêts variables est de 18% »

Ceci amène une première question : existe-t-il une couverture des emprunts à taux variable qui permet à la Commune d'être protégé d'une éventuelle remontée des taux ?

(réponse : oui, la caisse des dépôts)

La seconde remarque, c'est que votre projet est encore une fois inspiré, bien évidemment, par le dogme libéral appliqué à la dépense publique, c'est à dire « baisse des dépenses, baisses des impôts », traduit ici par « efficacité des dépenses courantes ».

Concrètement au niveau de la ville, c'est l'objectif principal de votre politique budgétaire, l'augmentation de la capacité d'autofinancement de la commune. En cette période troublée, vous ne prenez pas de risques apparents, voir même vous faites un peu l'autruche en attendant que la crise se passe. Pour le moment, vous vous en sortez bien, malgré le désengagement conséquent de l'Etat cette année, qui est la conséquence de la critique libérale de la dépense publique au niveau du pays. C'est ce qui ressort de la note préparatoire puisqu'elle indique p 5 que « *la dotation à la Compensation TP subit une baisse de 28,25%* » et surtout que l'augmentation réelle de la dotation forfaitaire (taux nominal diminué de l'inflation) n'est que de 1% avec un taux d'inflation retenu de 1,5% alors que l'augmentation réelle ne serait que de 0,5% si l'on prenait le taux d'inflation de 2% retenu dans la Loi de Finances pour 2009. La question que l'on peut se poser, c'est combien de temps vous pourrez tenir un budget de cette sorte, alors qu'en attribuant moins de dotations aux communes, l'Etat libéral leur transfère à l'inverse de plus en plus de charges ce qui accroît encore leurs besoins de financement.

Un autre point « fort » de votre budget serait une invariance de la pression fiscale. Vous indiquez p 8 que « *L'évolution des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière a été maintenue à un niveau inférieur à la moyenne nationale sur la période 2001 à 2008* ». Vous reprenez, comme hypothèse, page 9 une augmentation nominale des taux d'imposition (taxe d'habitation et des 2 taxes foncières) de + 1,9% Mais vous incluez la variation négative du taux de la TEOM (- 10,1%) ce qui permet de faire ressortir une variation moyenne des 4 taxes de -4,1%. Nous faisons peut-être une erreur, mais il nous semble que le taux de la TEOM n'est pas décidé par la Commune. Vous faites dans ce cas simplement une opération de communication.

Les taux nominaux des impôts ménages doivent être majorés du coefficient de revalorisation des valeurs locatives décidé par l'Etat de + 2,5% ce qui porte l'hypothèse de taux d'augmentation de ces taxes à (1,9 x 102,5%) à près de 2% : c'est plus que l'hypothèse du taux d'inflation que vous estimez (+2%). En conclusion, la pression fiscale à Rambouillet correspond à l'inflation, il n'y a donc pas diminution de la pression fiscale.

Après ces quelques remarques, j'en viens donc à nos propositions pour ce budget 2009.

La question qui se pose pour nous est : que faire dans ce contexte de cette crise systémique ? Nous pensons qu'en premier lieu, nous pouvons l'utiliser comme un choc salutaire pour nous aider à

mettre en place une autre politique. Celle-ci serait une relance du local, de l'équitable, du petit, de la gratuité.

Premièrement, sur le plan de la méthode, nous vous demandons comme l'année dernière la mise en place d'un budget participatif, outil essentiel du débat public, de la démocratie locale et d'un agenda 21 volontariste et pragmatique. Le budget participatif permet aux citoyens de s'approprier à leur niveau le processus de décision, pour modifier et améliorer localement. Ce budget participatif devrait prévoir l'intervention des conseils de quartiers et des commissions et conseils consultatifs.

Deuxièmement, s'agissant des recettes

Il faut réhabiliter l'impôt. L'impôt un outil citoyen, permettant la mise en œuvre d'une politique forte en matière de solidarité et d'écologie. Il est de toute première urgence de réformer la fiscalité des collectivités locales avec la création d'un impôt local progressif sur le revenu. Outre le désengagement de l'Etat, les finances des communes subissent l'inadaptation voire l'archaïsme de la fiscalité locale qu'aucun des gouvernements au pouvoir depuis 40ans n'a eu le courage de corriger. C'est ainsi que les bases des impôts ménages n'ont pas fait l'objet de révision générale depuis 1970, ce qui est une véritable aberration économique et politique !

Pour Rambouillet, nous proposons d'engager un débat public sur la refonte des impôts ménages de la commune afin que, dans le cadre des dispositions légales existantes, ceux-ci soient rendus le plus possible justes et redistributifs : en clair plus lourds pour les ménages aisés et plus favorables aux ménages modestes, aux jeunes qui démarrent et aux personnes handicapées.

D'ores et déjà, nous soumettons au débat les propositions suivantes :

- l'élaboration d'une convention de partenariat avec les services fiscaux en vue de mettre à jour l'assiette des impôts ménages.

A cet égard, nous demandons la mise en place d'une commission communale des impôts directs, pour présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil municipal

- la redéfinition de la politique d'abattement à la base en matière de taxe d'habitation
- la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains classés en terrains à bâtir

D'autres chantiers en la matière sont aussi à aborder, par exemple celui de l'éco-fiscalité. L'encouragement par la fiscalité d'orientations résolument écologistes des actions, des projets, des réalisations doit être en concordance avec une fiscalité dissuasive d'activités non compatibles avec l'affichage d'une agglomération écologiquement responsable.

Par ailleurs, nous tenterions une politique plus dissuasive au niveau du stationnement payant, qui servirait à financer par ailleurs pour une partie la mise en place d'un maillage de petits bus (gratuits) de transport en commun, idéalement électriques, assurant la desserte inter- et intra-quartier.

C/ S'agissant des dépenses, voici quelles sont nos priorités

Sur un plan général, nous proposons de réorienter les dépenses afin de mettre en œuvre une politique municipale fondée sur une décroissance de notre empreinte écologique, sur la promotion d'une économie locale, sur la solidarité, et sur la citoyenneté

1) Pour les dépenses de fonctionnement

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, la priorité absolue doit être donnée à la solidarité

Les éléments de contexte que vous nous avez présentés sous estiment gravement les conséquences sociales, à Rambouillet, de la crise financière et économique. La municipalité devrait se fixer pour objectif d'être, sinon un rempart, au moins une instance protectrice, atténuant de façon volontariste les conséquences de la crise pour les familles les plus démunies de notre ville. Il nous faut surveiller de très près une probable hausse du nombre de personnes contraintes de demander de l'aide et des secours – et être prêts à faire face le cas échéant.

Nous considérons urgente la mise en place d'un plan de lutte contre les inégalités et pour l'insertion des personnes en difficulté avec la création d'un service de santé. Par ailleurs, nous pensons important d'anticiper sur les impacts de la crise sociale à Rambouillet, en abondant le budget du CCAS, afin qu'il puisse faire face aux difficultés de certaines familles (augmentation très probable du taux de chômage dans les mois qui viennent, croissance du nombre d'allocataires du RMI, conséquences de la fermeture de certaines entreprises ou commerces, etc.). Ainsi, une aide aux associations de solidarité devrait faire parti d'une des priorités de ce budget. Une politique plus forte sur le logement social devrait être menée.

Concernant par ailleurs les tarifs des services municipaux, dont nous avons déjà discuté, il nous semble important de revoir votre mode de calcul en prévoyant un mode progressif.

Dans cette perspective, il faut supprimer les dépenses de prestige et lutter contre le gaspillage, ce qui nous conduit à vous demander de renoncer au projet de pôle de spectacles et à substituer un projet d'ouverture d'une salle plus modeste destinée à la création, et une maison des associations et du citoyen. Ce pôle de spectacles pourra bien attendre des jours meilleurs.

Nous considérons aussi qu'il faut établir des liens de coopération avec des villes et les pays du sud en voie de développement ; dans ce sens, nous préconisons que 0,1% du budget de fonctionnement soit consacré à des projets dans ces pays en lien avec des associations.

#### b) Sur le terrain de l'écologie et de la citoyenneté

Malgré la baisse du prix du baril de pétrole, nous franchissons en ce moment le pic du pétrole, c'est à dire le moment où la consommation humaine a dépassé les capacités de production. Inévitablement, le cours du pétrole repartira à la hausse. Le coût de la facture énergétique devrait définitivement rester élevé, et c'est notre mode de consommation et de production d'énergie qui est à revoir. Le dogme du tout automobile et de la croissance infinie dans un monde fini n'est plus tenable.

C'est parce que la meilleure économie d'énergie, c'est de ne pas utiliser cette énergie. Il nous faut donc mettre en place un plan d'économies d'énergie drastique pour :

- les bâtiments publics et les logements sociaux
- Accompagner la réduction des véhicules à moteur
- Le Transport
- l'éclairage public. Avons-nous vraiment besoin d'éclairer le ciel nocturne avec un lampadaire tous les 20 mètres ? De très nombreux systèmes existent désormais pour s'adapter à la luminosité et éteindre l'éclairage public de manière alternative. Il nous faut absolument aller dans cette voie. Il nous faut viser un plan bien plus ambitieux de baisse des dépenses d'énergie. D'autre part, il nous faut promouvoir la production d'énergies alternatives. La mode dans les départements limitrophes est à la géothermie, à priori une richesse de l'île de France. Qu'attendons-nous pour nous y intéresser ?

Nous proposons par ailleurs de créer une agence locale de maîtrise de l'énergie chargée de l'information et de la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables

Sur un autre plan, nous proposons la création d'une Agence locale de la santé publique chargée :

- de la mise en place d'un réseau ou schéma local de santé publique
- de la définition et du suivi d'indicateurs environnementaux.

D'autre part, comme je le disais précédemment, il nous faut au plus vite opter pour un futur avec moins de voitures et plus, beaucoup plus, de transports en commun et de facilités pour les modes de déplacement doux. Il y a encore beaucoup à faire à Rambouillet dans ce contexte. Votre proposition dans le présent document est bien en deçà d'une politique qui anticipe véritablement ce changement fondamental qui interviendra dans les prochaines années.

Enfin, La crise actuelle conduit très clairement les Français à prendre conscience qu'ils doivent changer de comportement, dans leur intérêt mais aussi dans l'intérêt de l'environnement. C'est tout l'intérêt du principe de décroissance soutenable, qui propose de faire « moins », « autrement » et « mieux ». Ceci est nettement préférable, car contrôlable, à une récession, subie. Nous considérons que c'est un rôle important de la commune d'amplifier cette prise de conscience et l'accompagner en lui permettant de faciliter les changements de comportements dans le domaine du transport et de la consommation d'énergie et de l'eau. Les communes ont un rôle à jouer pour passer d'une société de « l'avoir plus » à une société de l'« être mieux ». Il nous faut ainsi absolument nous reconcentrer sur le local, sur l'artisanat. Il nous semble évident qu'un coup de pouce en faveur de l'installation de producteurs locaux, de producteur de « durable » serait une source de redynamisation de la ville et une anticipation pour le futur. Moins de déplacements, moins d'intermédiaires, ce sera des produits moins chers à tous les niveaux, et une source d'emploi local. Inspirons-nous pour cela du savoir des villes appartenant au réseau des villes lentes, et des mouvements de slow Food.

#### 2) Pour les dépenses d'investissement

En accord avec notre projet municipal, nous proposons d'établir un plan d'investissement sur la durée du mandat qui intégrerait la création, notamment :

D'une Maison du Citoyen et des Associations

D'une Maison de la Solidarité et du Droit

De bus, de petites navettes rapides et économes, comme dit précédemment

D'un espace ou lieu public d'échange et de rencontres, par quartier en commençant par le quartier de la Clairière qui n'a même pas aujourd'hui de salle municipale de réunion

D'un éco-musée de la Forêt, du Bois et de leurs métiers. En effet, pourquoi ne pas miser autant que possible sur la vague d'engouement pour l'éco-tourisme ? Notre ville est un lieu idéal pour ce type d'activité. Je vous remercie pour votre attention ».

Monsieur LARCHER rappelle que le public ne doit pas manifester ses intentions par des applaudissements ou toutes autres formes d'expression et remercie Monsieur LYONNAIS de son intervention. Il lui rappelle que les propositions qu'il émet sont celles du programme électoral de la liste « Rambouillet Autrement ». La majorité applique quant à elle, le programme pour lequel elle a été élue.

Il répond point par point à l'argumentaire de Monsieur LYONNAIS :

- sur les économies d'énergie, Monsieur LARCHER confirme que la municipalité partage des convictions identiques et qu'elle agit en ce sens au travers de la maison des associations bioclimatique, des travaux d'isolation des bâtiments publics et de tout le travail sur l'eau.

- Monsieur LARCHER fait remarquer à Monsieur LYONNAIS que la France connaît déjà à ce jour beaucoup d'agences et d'institutions ce qui va démontrer le travail préparatoire à la réforme sur les collectivités locales. Or, l'avenir se prépare aussi en maîtrisant les dépenses et non en en créant de nouvelles.

- sur l'emploi Monsieur LARCHER évoquera en communication la création d'une plate-forme d'initiative locale qui agira concrètement sur la reprise des activités des petites et moyennes entreprises. La ville maîtrise en outre toutes les zones de moins de deux hectares ce qui permettra le développement de l'activité commerciale, par exemple, dans le quartier de la Giroderie et dans la zone de la gare.

- sur la prise en compte des effets de la crise, la subvention municipale versée au CCAS passera de 500 000€ à 580 000€. Par ailleurs, le programme OGIC sur le terrain de la sablière augmentera l'offre de logements sociaux et Rambouillet finalisera cette année son projet de maison relais.

- sur la remarque concernant les budgets annexes, Monsieur LARCHER s'inscrit en faux ; ils n'ont pas été donnés et inscrits à la marge et sont consolidés dans l'analyse financière du budget de la commune.

- Monsieur LARCHER rappelle son investissement personnel pour régler les problèmes du SICTOM et estime qu'il est juste que l'effort consenti par les Rambolitains leur soit rendu.

- sur la crise Monsieur LARCHER confirme ce qu'il a toujours pensé et dit, à savoir que la formation et l'accès à la culture sont une des réponses dans ces périodes difficiles.

- concernant les taux d'emprunt à taux variable, il rassure Monsieur LYONNAIS et l'ensemble du Conseil municipal ; la sécurité existe : si les taux d'emprunt dépassent 4%, les collectivités locales ont la possibilité de renégocier les emprunts avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Un suivi est réalisé chaque semaine par l'élu et le responsable des finances.

- sur les propositions de Monsieur LYONNAIS concernant l'Agenda 21, chacun a pu constater que le projet avance. Au conseil municipal du mois de décembre Monsieur LHEMERY nous a présenté le programme d'actions 2009 et la mise en place d'une commission consultative. Monsieur LARCHER confirme que les membres de cette commission seront désignés lors du prochain conseil municipal.

- en ce qui concerne les impôts locaux, Monsieur LARCHER rappelle que les collectivités locales dépendent de la loi et qu'il est interdit d'inventer ses propres impôts. Monsieur le Maire est favorable et il attend la refonte des bases locatives. Il confirme à Monsieur LYONNAIS que chaque année, la commission des finances locale remet à jour les bases locatives à partir des documents d'urbanisme.

- l'éco fiscalité apportera des dépenses supplémentaires, telle la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dans la maîtrise des déchets. Ce n'est pas au niveau local que l'on pourra traiter le problème de la gestion d'emballages et des déchets végétaux, mais au niveau national, voire européen.

- en conclusion, la gestion de la politique locale est un exercice au quotidien qui se doit d'être réaliste et pragmatique. Il remercie cependant Monsieur LYONNAIS d'avoir formulé des propositions qui ne sont parfois pas si éloignées de celle de la majorité.

## **Le Conseil donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

### **2- Indemnité du Trésorier Principal 2008**

Monsieur BARBOTIN précise qu'il s'agit d'attribuer à Monsieur Jean-Claude MAGNE, Trésorier Principal de la ville de Rambouillet une indemnité de conseil et gestion au titre de l'année 2008. Il est proposé d'appliquer le taux de 100 % pour la qualité des conseils rendus auprès de la ville de Rambouillet. Dans ces conditions, son montant net serait de 4 278.57 € (indemnité Brut de 4 638.52 €). Monsieur BARBOTIN rappelle que cette indemnité assure le conseil du comptable aux services et permet de travailler avec une réelle sécurité juridique et financière.

Monsieur LARCHER souligne la qualité des relations et du travail effectué par Monsieur MAGNE qui y consacre beaucoup de temps, tant au niveau communal qu'intercommunal.

### **3- Budget Principal : Attribution d'avances de subvention aux associations et organismes**

Monsieur LARCHER et Monsieur BARBOTIN rappellent que ces subventions sont versées annuellement par anticipation aux associations et aux institutions qui ont besoin de ces avances pour leur fonctionnement, en attendant le vote du budget définitif.

Monsieur BARBOTIN précise le montant de ces subventions pour 2009.

- La Maison des Jeunes et de la Culture 118 480.00 €
- Rambouillet Sports 18 300.00 €
- Le Centre Communal d'Action Sociale 167 000.00 €
- Institution Sainte Thérèse 49 200.00 €

### **4 - Budget principal : Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2009**

Monsieur BARBOTIN donne le détail des dépenses, soit la somme totale de 45 336.00 €.TTC

- 6 692.00 € T.T.C.pour l'achat d'un onduleur (*Service Informatique*)
- 1 570.00 € T.T.C. pour l'achat de mobilier (*Palais du roi de Rome*)
- 6 201.00 € T.T.C. pour l'achat de mobilier (*Service Informatique*)
- 1 976.00 € T.T.C. pour l'achat des guirlandes Led (*Vie associative*)
- 25 847.00 € T.T.C. pour l'achat d'alarmes et de climatisation (*Service Informatique*)

### **5 - Budget Développement Culturel : Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif**

Monsieur BARBOTIN rappelle que l'anticipation de ces dépenses avant le vote du budget définitif concernent les travaux préalables à la mise en œuvre du Partenariat Public et Privé du pôle culturel. Il donne le détail des dépenses, soit la somme totale de 41 325.00 €.H.T.

- 28 050.00 € H.T - Sté IOSIS Bâtiments – Assistance dialogue compétitif
- 6 900.00 € H.T – DS Avocats – Contrat de partenariat pôle de spectacles
- 6 375.00 € H.T – Agence Open – Mission d'assistance pôle de spectacles

Monsieur LARCHER indique que la commission s'appuie sur la Mission d'Aide aux Partenariats Publics Privés (M.A.P.P) pour poursuivre son dialogue compétitif et qu'elle a déjà pris quelques orientations.

## **URBANISME**

### **6- Autorisation donnée au Maire ou au Conseiller Municipal Délégué à l'Urbanisme de signer les conventions avec le SIRR et le SITREVA pour mise à disposition gratuite des terrains d'implantation de la déchetterie et de la station d'épuration de GUEVILLE.**

Monsieur PIQUET précise que cette convention redéfinit le périmètre d'exploitation, la durée (10 ans) et la rédaction d'un règlement intérieur entre le SIRR et le SITREVA.

Monsieur LARCHER observe qu'il a été nécessaire d'apporter cette clarification sur les différents propriétaires de terrains. Il rappelle que c'est un point important pour le SIRR dans le cadre des travaux de la station d'épuration.

Monsieur TROTIGNON fait la déclaration suivante « Nous imaginons que s'il y a mise à disposition gratuite de terrains de la ville de Rambouillet pour le SIRR et pour le SITREVA, il doit y avoir contrepartie de la part du SIRR et du SITREVA. Quelles sont ces contreparties ?

D'autre part, mon collègue M. Tranchant n'a pas eu communication des conventions en question comme il l'a demandé en rendez-vous préparatoire au Conseil au Directeur Général des Services, ce qui n'est pas normal.

Monsieur LARCHER rappelle que ces terrains mis à disposition par Rambouillet et par Gazeran permettent l'exploitation de la déchetterie et de la station d'épuration. La contrepartie est donc le service rendu par ces deux syndicats.

Par ailleurs, il rappelle ainsi que Monsieur LORIEUX que les documents étaient disponibles au service de l'urbanisme, qu'il ne faut pas hésiter à solliciter.

Monsieur PIQUET confirme qu'il donne toujours les documents qu'on lui demande.

Monsieur Tranchant répond qu'étant donné qu'il travaille, il n'a pas eu le temps de se rendre au service de l'urbanisme et qu'il pensait que cela serait transmis et qu'il aurait les documents dans son casier.

#### **7- Cession par la Ville à Monsieur Olivier ROMMERU d'une cave, lot n°2 sise 33 rue de la Louvière,** portant les références cadastrales AP 411.

Selon estimation des domaines le prix de cession retenu est de 1150€. Tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil donne son accord.

#### **8- Cession par la Ville à Madame Idilia DE JESUS SANTOS d'une remise avec courette, lots n°12 et 14 sis 33 rue de la Louvière,** portant les référence cadastrales AP 411.

Selon estimation des Domaines le prix de cession retenu est de 3200€. Tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil donne son accord.

### **DIRECTION DES MARCHES**

#### **9- Signature du marché relatif à l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages et infrastructures de production, traitement, stockage et transport d'eau potable de la Ville**

Monsieur COMAS rappelle que le précédent marché venant à son terme, la Ville de Rambouillet a remis en concurrence l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages et infrastructures de production, traitement, stockage et transport de son eau potable, nous dirons *marché de production*.

La formule choisie a été celle du marché à procédure négociée dont la durée maximum est de vingt huit mois. Le choix de cette courte durée trouve sa justification dans notre volonté, ainsi que cela a déjà été évoqué dans cette enceinte, d'unifier les contrats de production et de distribution à compter de 2011.

Trois candidatures ont été reçues et retenues par la CAO en date du 21 octobre dernier.

Les trois candidats ont chacun remis une offre retenue et examinée en CAO.

Les négociations ont ensuite été menées avec les candidats et il leur a été demandé de confirmer leur meilleure offre technique et financière.

En fonction des 3 critères de jugement retenus (valeur technique 55% - aspects financiers 35 % et développement durable 10 %) l'offre de la société VEOLIA EAU (améliorée à la suite des négociations) a été jugée comme répondant au mieux aux objectifs et exigences de notre cahier des charges, elle apporte les garanties d'exécution et de qualité du service objet du marché en particulier sur des points tels que :

- La réactivité des moyens affectés au service d'exploitation et aux relations avec la Ville de Rambouillet,
- Les moyens et les conditions de maintien d'un rendement d'alimentation en eau optimal,
- L'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau sur Rambouillet,

- La gestion renforcée du patrimoine du service et la sécurisation des organes fonctionnels majeurs pour l'alimentation en eau de notre Ville,
- Les engagements en matière de développement durable affectés au service d'eau de Rambouillet, notamment en matière de :
  - Mise en place de la télé relève des compteurs de sectorisation pour une gestion rationnelle et continue de l'eau produite et distribuée,
  - Valorisation des eaux de lavage pour les besoins d'arrosage de la Ville (espaces verts, voiries). Du point de vue financier, cette offre est la moins disante pour un montant global de 1 040 974,81 €HT sur la durée contractuelle des 28 mois du marché et il est à noter que l'évolution du prix du service d'alimentation en eau potable (nouveau marché hors achats d'eau complémentaire) est maîtrisé à niveau d'obligations contractuelles renforcées.

En conséquence, Monsieur COMAS propose de retenir comme prestataire de ce marché, la société VEOLIA EAU et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Monsieur COMAS termine son propos en remerciant les services de la Ville (DGA, ST), la commission d'appel d'offres et le bureau d'études qui ont accompagné les élus avec rigueur et compétence tout au long de la procédure.

Monsieur PIQUET indique que des économies substantielles ont été obtenues par rapport au précédent marché.

Monsieur TROTIGNON rappelle que « l'assainissement étant déjà confié à Veolia, ainsi que d'autres marchés de la ville, considère qu'il aurait été préférable de ne pas mettre tous les œufs de la ville dans le même panier, d'autant que les trois offres semblent assez proches les unes des autres dans le document préalable au Conseil.

Bien sûr l'assainissement sera remis prochainement sur le marché dans les mois à venir, mais étant donné que vous êtes dans une logique de regroupement des contrats, il n'étonnerait pas d'entendre alors le raisonnement selon lequel il est préférable que ce soit le même opérateur qui soit à la fois en charge de l'eau potable et de l'assainissement...

Nous voterons donc contre. »

## **DEPARTEMENT EDUCATION JEUNESSE**

### **10- Organisation d'un séjour – fixation de tarif « Semaine de l'Enfance »**

Madame BESSON présente le Week-end à Saint Lunaire à 10km de Saint Malo, les 27, 28 et 29 mars 2009. Cette sortie se déroulera dans le cadre de la semaine de l'enfance. Il concerne 40 enfants de 6 à 12 ans fréquentant très régulièrement les structures de Rambouillet Animation Jeunesse. Durant ces 3 jours, les enfants seront hébergés dans un bâtiment géré par une association « Bretagne Emeraude ».

Les repas sont pris en charge avec L'hébergement, ce sont des repas préparés à base de produits locaux. Une participation du CCAS est affectée aux familles rencontrant des difficultés financières.

Monsieur LARCHER estime qu'il s'agit ici d'une des actions sociales concrètes en faveur des familles modestes.

### **11- Adoption et affiliation pour le paiement par chèque CESU**

Madame BESSON indique que le Département Education jeunesse (Rambouillet Animation Jeunesse et service scolaire) souhaite adopter le paiement par le chèque CESU.

Il doit pour cela s'affilier auprès du centre de remboursement du chèque emploi service (CESU) afin de pouvoir accepter le chèque emploi service universel comme moyen de paiement des familles pour les garderies et accueils périscolaires pour les enfants de moins de 6 ans.

Mais également autoriser le régisseur ou le comptable public à accepter en paiement le CESU préfinancé auprès des six émetteurs habilités soit :

- Chèque domicile service
- Domiserve
- La banque postale
- Natixis
- Sodexho
- Accor Service France / Crédit Agricole

Il s'agit de faciliter les paiements mais aussi de permettre aux familles de bénéficier d'éventuelles aides de leur employeur.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **12 - Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines pour les travaux de mise en sécurité de l'église Saint Lubin**

Madame GAGNEUR expose que suite au diagnostic établi par un maître d'œuvre préconisant la réalisation de certains travaux de mise en sécurité sur l'Eglise Saint Lubin, la ville a décidé de réaliser ces travaux en deux tranches, une en 2009 et une autre en 2010.

Une subvention pouvant être obtenue auprès du Conseil Général des Yvelines au titre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine. Le conseil municipal autorise le maire à demander cette subvention ainsi qu'une autorisation de commencement anticipé des travaux.

Monsieur LARCHER rappelle qu'il existe des aides au titre des monuments inscrits. Pour des raisons climatiques les travaux débiteront aux environs du 16 mars pour se terminer fin mai.

### **13 - Ville d'Art et d'Histoire – convention entre la ville et l'Office de Tourisme – avenant à l'annexe financière**

Monsieur LARCHER et madame GAGNEUR rappellent qu'à la suite à l'attribution du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » en avril 2006, la Ville s'est engagée par convention avec l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) à promouvoir une politique de préservation, de valorisation et d'animation de son patrimoine bâti et naturel auprès des publics locaux et touristiques. Une convention a été passée avec l'Office du Tourisme de Rambouillet. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre un avenant à cette convention pour :

- instaurer un tarif global de 6€ (gratuité pour les moins de 18 ans) pour des visites à caractère exceptionnel (visite supérieure à 2 heures, ou nécessitant la présence de plusieurs intervenants.

- précise le coût d'une heure supplémentaire pour un intervenant par prestation.

Le conseil approuve cette proposition.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **14- Demande de subvention pour la réalisation d'une thermographie aérienne**

Monsieur LHEMERY rappelle que dans le cadre des actions engagées la ville de Rambouillet initie un appel d'offres pour une thermographie aérienne.

La thermographie permet de mesurer les déperditions de chauffage en toiture. Cette opération se réalise par le survol de la commune par un hélicoptère ou un avion équipé d'une caméra thermique infrarouge et d'une caméra visible.

Cette étude donnera à la ville de Rambouillet une connaissance approfondie des bâtiments et des maisons individuelles pour lequel l'isolation thermique pourrait être améliorée nécessaire et une prise de conscience collective de l'importance de l'isolation des logements. Elle s'inscrit dans les actions engagées par la ville en faveur du développement durable.

Pour assurer un financement optimal de cette étude, la ville de Rambouillet prévoit de demander des subventions auprès de la Région Ile de France, du Conseil Général des Yvelines et de l'ADEME Ile de France.

Monsieur TROTIGNON demande « Qu'est-ce qu'on entend exactement par « l'aire urbaine » de Rambouillet ? Est-ce que cela signifie que des bâtiments situées sur le territoire d'autres communes, en zone limitrophe de Rambouillet pourront être photographiées et, auquel cas, les propriétaires concernés pourront-ils également consulter les résultats de la même façon que les rambolitains ? »

Monsieur LHEMERY précise que tout bâtiment qui serait en limite de la ville de Rambouillet sera photographié et que ces documents pourront être donnés aux mairies.

Monsieur LARCHER rappelle que tous les bâtiments en limite de la commune seront photographiés. Cependant, toutes les sociétés d'HLM sont d'accord sur le principe et elles s'en serviront pour l'amélioration de l'habitat.

Monsieur LYONNAIS demande si l'est possible de cofinancer cette étude avec les communes limitrophes et le coût prévu pour cette thermographie ?

Monsieur LHEMERY précise que le coût est de 35 000€

Monsieur LARCHER rappelle qu'il serait difficile de faire financer l'étude par la C.C.P.F.Y car cela n'entre pas dans ses compétences et que la municipalité ne souhaite pas demander une participation pour une étude qui se situe largement sur le territoire rambolitein.

### **15- Demande de subvention pour la réalisation de la Maison de l'Europe**

Monsieur LHEMERY demande à solliciter le Conseil Général des Yvelines, le Conseil Régional d'Ile de France et l'ADEME d'ile de France afin d'obtenir des subventions pour la réalisation d'un bâtiment bioclimatique.

Monsieur LHEMERY explique le projet de la maison de l'Europe : « C'est un bâtiment polyvalent qui servira aux associations et aux réunions. Il devra respecter le label "bâtiment basse consommation" soit en moyenne consommer moins de 50 KWh/m<sup>2</sup>/an. Les énergies renouvelables les plus performantes seront systématiquement intégrées. ».

Le conseil mandate monsieur LARCHER pour le dépôt des dossiers.

## **OFFICE DE TOURISME**

### **16- Demande de classement de l'Office de Tourisme**

Monsieur LARCHER présentera au Préfet une demande de renouvellement des trois étoiles de l'Office de Tourisme. Une réunion récente a permis d'étudier le rapport d'activités de l'Office du tourisme qui sera adressé aux conseillers municipaux.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **17- Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux**

Monsieur LARCHER rappelle que Madame LAPERSONNE a souhaité ne plus être membre de la commission consultative des services publics locaux. Madame LAPERSONNE a été officiellement installée au Centre Communal d'Action Social le vendredi 20 février 2009.

Monsieur TROTIGNON déclarant qu'il souhaite la remplacer, a été désigné au sein de cette instance.

## **INDEMNITES DES ELUS**

### **18- Fixation des indemnités des élus**

Monsieur LARCHER lit les observations formulées par Madame la Sous-préfète dans son courrier du 22 janvier 2009. Il convient d'apporter des modifications à la délibération du 19 décembre 2008, en remplaçant les termes de « chef-lieu de département et chef lieu d'arrondissement » par les termes « chef lieu d'arrondissement et ville classée touristique et d'annexer à la délibération le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus.

Monsieur TROTIGNON s'étonne que la seconde demande de Madame la Sous-préfète, à savoir la non- rétroactivité de l'indemnité du conseiller délégué à la sécurité, n'ait pas été indiquée dans cette délibération.

Monsieur LARCHER répond que cela n'était pas nécessaire puisque les indemnités perçues en 2008 par ce conseiller ont été récemment remboursées.

Monsieur TROTIGNON lit une intervention « Ceci a justifié une requête au Tribunal administratif de notre part.

On peut par ailleurs s'étonner du fait que si vous ne touchiez que 2 028 € mensuels depuis le début de cette mandature, il restait dès lors jusqu'à la délibération du 19 décembre une somme disponible, dans l'enveloppe globale autorisée pour les élus, de près de 1 800 € par mois, depuis le mois de mars. Ce qui vous aurait permis sans aucun problème de verser en toute légalité, et en toute

transparence, à M.Cintrat une indemnité complète de Conseiller délégué dès le départ, ce qui n'a pas du tout été le cas pendant 9 mois.

D'autre part, pour finir, se greffe également le problème du plafonnement des indemnités d'un Maire qui cumule avec un mandat de parlementaire. On peut lire, sur le site du Sénat, qu'un Sénateur qui cumule ne peut percevoir au titre de ses mandats locaux plus de 2 722 € par mois. La somme résultant des pourcentages indiqués pour vous-même, dans nos délibérations concernant les indemnités des élus, est supérieure à ce maximum légal de plus de 400 € par mois. La somme indiquée dans le tableau fourni ce soir, elle, est inférieure.

De plus, l'article L.2123-20/II du C.G.C.T., indique que - je cite : « *L'élu municipal titulaire d'autres mandats électoraux... ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire* ». Ce montant d'une fois et demie l'indemnité parlementaire de base est actuellement de 8 165 €. Or on a pu lire dans la presse que, malgré une baisse de vos indemnités de Président du Sénat, celles-ci s'élèvent tout de même à 7 123 €, sans savoir si cela comprend votre indemnité de fonction ou pas. En tout état de cause, un montant qui, ajouté à votre indemnité de Maire, quelle qu'elle soit, donnerait un total supérieur à une fois et demie l'indemnité parlementaire de base.

Je conclus donc en vous demandant quelles sont les raisons qui font que votre indemnité de Président du Sénat ne devrait pas rentrer en ligne de compte, dans le calcul du cumul de vos indemnités. »

Monsieur LARCHER fait remarquer qu'il a choisi de ne demander aucune indemnité pour toutes ses fonctions de Président de diverses commissions, syndicats ou Conseils d'Administration. M. Trotignon rétorque que de toute façon, ces indemnités-là rentrant également dans le calcul du plafond des indemnités qu'un parlementaire qui cumule peut légalement toucher, il ne serait pas en mesure de les toucher.

En ce qui concerne les indemnités versées à l'élu à la sécurité, il précise ce qu'il a déjà dit : l'élu a procédé au remboursement de l'indemnité au receveur, les rambolitains n'ont rien « perdu ». Cette indemnité était prélevée sur celle du Maire.

Monsieur LARCHER donne la parole à Monsieur LORIEUX

Sur la question d'écrêtement celui-ci déclare qu'il n'interviendra pas par rapport à l'indemnité de Président du Sénat. Il confirme que l'indemnité de Monsieur le Maire est écrêtée. Il souhaite de ne pas continuer davantage sur ce sujet, Monsieur TROTIGNON ayant formé un recours auprès du Tribunal Administratif.

Monsieur LARCHER partage cet avis et demande qu'on adresse la délibération à Madame la Sous préfète avec une demande au contrôle de légalité expresse.

## **REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **19- Hôpital local de Montfort l'Amaury**

Monsieur LARCHER déclare que conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est proposé de désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital local de Montfort l'Amaury.

En effet, parmi le collège des représentants des collectivités locales deux membres sont désignés en fonction du nombre de résidents respectifs accueillis par l'établissement public de santé ou en fonction de leur importance démographique.

Rambouillet est donc concerné par ces critères et doit donc désigner un représentant au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil nomme Madame POULAIN comme représentante au conseil d'administration de l'hôpital de Montfort l'Amaury.

## **COMMUNICATION DU MAIRE**

### **1<sup>ère</sup> communication : recensement de la population rambolitaine**

Monsieur LARCHER remercie le service de l'habitat et les agents recenseurs pour le travail effectué depuis la réforme.

Monsieur LARCHER communique les derniers résultats du recensement, publiés au Journal Officiel en décembre 2008, mais portant sur les résultats 2006.

En 1999, la population totale était de 25 424 habitants. Elle est en 2006 évaluée à 26 454 habitants, soit une croissance modérée de 4,05% sur la période considérée.

### **2<sup>ème</sup> communication : Plate Forme Initiative Locale**

Monsieur LARCHER profite de cette présentation pour remercier Monsieur CROSNIER qui s'est beaucoup investi et qui a porté ce projet. Il rappelle que cette plate-forme pour l'emploi sera effective à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 et qu'elle est mise en place par la Maison de l'Emploi.

Monsieur LARCHER rappelle son ouverture qui s'est effectuée en présence de Monsieur Bernard BRUNHES, président de France Initiative Réseau le lundi 16 février 2009, en Sous Préfecture de Rambouillet.

Ce dispositif est destiné à favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur les communes se situant dans le périmètre territorial de la MECSY, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'activité, de services nouveaux, d'une PME ou d'une TPE. Il permet de consentir des prêts d'honneurs, donc sans intérêt, sur une durée allant de 1 à 5 ans pour un montant moyen de 10 000€.

La philosophie de la Plateforme Centre et Sud Yvelines sera principalement l'aide à la création et reprise de très petites entreprises, d'activités de services et de commerces de proximité.

Ces prêts d'honneurs, permettent un effet de levier de 7,5 (un prêt de 1000€ donne généralement une capacité d'emprunt de 7500€ auprès des banques).

Une étude d'Opportunité et de faisabilité a été menée de septembre à novembre et a permis d'acter la nécessité de mettre en place cet outil financier. Ces études ont été cofinancées par le Conseil Général et La Caisse des Dépôts pour 80% la MECSY pour 20%.

La Plate Forme d'Initiative est une structure associative qui sera composée de 6 collèges de membres :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les Organismes financiers ; toutes personnes morales intervenant dans le domaine financier
- Les opérateurs, personnes morales intervenants en faveur de la création ou reprise d'activité, telles que syndicats professionnels, chambres consulaires...
- Les entreprises
- Les membres qualifiés personnes reconnues pour leurs compétences et leur volonté d'implication
- Les bénéficiaires de la plateforme (collège constitué après la mise en place et l'accord des premiers prêts)

Outres les membres, un Conseil d'Administration a été mis en place sachant qu'aucun collège ne peut disposer de plus de 50% des sièges.

L'accord de prêts se fera sous couvert d'un comité d'agrément composé de membres des collèges sans qu'aucune collectivité ne soit présente pour éviter la gestion de fait et la mise en difficulté des élus devant une décision qui pourrait être défavorable à l'un de leurs habitants.

Les prévisions sur le nombre de prêts possibles concernent :

- pour la première année 12 créations et 3 reprises ;
- pour la seconde année 16 créations et 4 reprises ;
- pour la troisième année 25 créations et 7 reprises.

La plate forme agit en effet de levier sur les crédits bancaires et a comme but de renforcer les fonds propres. Ainsi d'après une enquête BVA menée auprès des créateurs soutenus par le réseau France

Initiative, réseau des Plateformes, 83% des entreprises soutenues sont pérennes au bout de 3 ans et 96,60% des prêts d'honneurs sont remboursés.

Les entreprises soutenues en moyenne créent 2 emplois temps plein et 4 dès la 3<sup>ème</sup> année.

Le financement des fonds de prêts sera assuré par le Conseil Régional, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts, les entreprises, et pour une faible partie des communes (cette partie étant incluse dans la cotisation versée à la MECSY).

Les frais de fonctionnement seront à la charge de la MECSY qui englobe ce service supplémentaire dans les propositions offertes aux collectivités adhérentes.

Devant être opérationnelle dès le mois d'avril, la Plate Forme d'Initiative a bénéficié de l'implication forte de l'ensemble des acteurs économiques (Chambres de commerce et d'Industrie, Chambre de l'Artisanat et de Métiers) et institutionnels (ville de Rambouillet, communes du sud Yvelines, MECSY, Sous Préfecture et services de l'Etat, missions locales, agents du Pôle emploi...).

**A la fin de cette présentation, monsieur LARCHER en profite pour faire le point sur la situation actuelle des salariés du groupe « CONTINENTAL » :**

L'entreprise a donc annoncé à l'automne dernier un plan social concernant 382 personnes avec une délocalisation de sa production en Tunisie. Ne serait maintenue à Rambouillet que la partie Recherche et Développement.

Concernant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE),

- La direction a recueilli un avis positif du Comité d'entreprise sur l'accord de méthode en novembre 2008, signé avec la CFTC seulement, courant décembre.
- En janvier, la Direction a finalisé le processus légal sur le livre III et a ouvert la phase d'appel à volontariat qui s'est clos le 20/02 avec 45 volontaires. 7 salariés avaient déjà trouvé un nouvel emploi en CDI tout en bénéficiant des mesures d'accompagnement du PSE.

Les principales mesures de l'accord de la méthode sont les suivantes :

- des mesures d'âge qui permettent d'accompagner certains salariés jusqu'en mi 2013 (dispositif de préretraite « maison », racheter jusqu'à deux trimestres de cotisation retraite) ;
- des mesures d'aide au reclassement interne ;
- des mesures d'aide au reclassement externe (à titre d'exemple, une formation de 7500 euros par salarié, VAE, frais de déménagement jusqu' 4000 euros, aide à la création d'entreprise soit 15 000 euros...) ;
- Les formations effectuées en décembre avec le soutien de plusieurs entreprises de Rambouillet ont été perçues de façon positive. Cette action a permis aux salariés de commencer à se projeter dans l'après PSE.

Concernant la démarche de ré-industrialisation du site, plusieurs perspectives sont à finaliser.

Continental souhaite pérenniser son activité et sauvegarder un nombre significatif d'emplois grâce à sa démarche de ré industrialisation active et de conquête de nouveaux marchés.

Les salariés restent inquiets car ils sont dans l'attente d'information notamment quand ils seront touchés par la PSE.

La ville de Rambouillet et l'Etat représentée par Francine Prime, sous préfète de Rambouillet restent vigilants aux avancées du PSE et aux préoccupations des salariés et des rambolitains que je recevrai très prochainement.

Les mesures « Maisons de l'emploi – Plate-forme d'initiative locale » seront à la disposition des salariés de Continental ».

### **3<sup>ème</sup> communication : la démarche qualité**

Monsieur LARCHER rappelle que le label **AFAC - AFNOR** a été reconduit en Décembre pour la 5<sup>ème</sup> fois consécutive, avec un périmètre d'action encore élargi :

- le secrétariat général est aujourd'hui certifié pour l'organisation des séances de conseil municipal et le prêt et la location des salles ;
- le service de l'imprimerie (communication) est également certifié pour ses travaux de reprographie.

Ces services s'ajoutent à la liste des services qui ont vu également renouvelé leur label :

- le service état-civil – affaires générales pour la réalisation de prestations administratives et d'information mais aussi pour la préparation de la célébration des mariages et la préparation des scrutins électoraux ;
- le service scolaire pour la préinscription scolaire jusqu'à l'accueil de l'enfant en classe (dérogations, management des agents, relations avec les enseignants et les autres services) ;
- le service de la petite enfance pour toutes les formalités relatives à l'accueil de l'enfant en crèche (mêmes critères que le scolaire) ;
- l'urbanisme (accueil et gestion du foncier) ;
- les services techniques pour les travaux en régie ;
- le logement social pour l'attribution d'un logement mais aussi pour le traitement du contentieux locatif et la prévention des expulsions ;
- la médiathèque FLORIAN (pour l'accueil / abonnement et l'accueil des classes).

L'auditeur a noté le déploiement de la démarche dans les services, avec une dynamique soutenue par la direction. Les processus précédemment audités en 2006 s'affirment. Des services comme la petite enfance, le scolaire appartenant à la direction éducation-jeunesse, entreprennent en parallèle l'élargissement de la démarche qualité aux structures d'accueil.

La direction qualité a été créée en transverse des services et a nommé une responsable qualité, adjointe à la directrice qualité, issue de la DRH, qui permet au service de faire face aux extensions de périmètre et à continuer à animer régulièrement les instances de pilotage et les réunions de référents qualité.

#### **Travail de l'année 2009 :**

Conforter le travail réalisé et intégrer de nouveaux processus, assurer un suivi des projets de service et former les directeurs à ces pratiques, assurer le suivi régulier de tous les processus certifiés et organiser toutes les formations nécessaires, le cabinet « OSMOSE » n'intervenant plus qu'en appui sur 4 ou 5 jours.

Enfin, le séminaire de direction qui a eu lieu en décembre dernier sera poursuivi en juin et des actions de formation seront organisées tout au long de l'année pour tous les cadres et encadrant d'équipes.

#### **QUESTIONS ORALES**

##### **Trois questions sont posées par Monsieur TROTIGNON**

##### **1<sup>ère</sup> question : la taxe professionnelle**

« L'annonce récente par le Président de la République de la suppression de la Taxe professionnelle à brève échéance interpelle tous les élus locaux.

A Rambouillet, par le biais de notre Communauté de communes qui la collecte, elle représente une part fondamentale de nos recettes fiscales et de nos recettes de fonctionnement.

Il s'agit donc d'une source de financement majeure. Mais tant que nous ne saurons pas comment elle est remplacée, il est difficile d'envisager les nouvelles perspectives à ce sujet.

Cependant, le financement de notre Communauté de communes, lui, repose essentiellement sur la taxe professionnelle de toutes les communes du territoire, puisqu'elle représente, à ma connaissance, près de 58 % des recettes de fonctionnement. Une modification fondamentale de son financement s'avèrera donc indispensable, modification qui peut amener à un nouveau prélèvement fiscal direct sur nos contribuables, comme cela se pratique déjà dans d'autres Communautés de communes. Ce qui en fait correspondrait à un report de tout ou partie de la taxe professionnelle sur nos concitoyens.

Sur le principe, êtes-vous opposé à un impôt direct supplémentaire pour financer notre Communauté de communes ? »

### **Réponse à la question n° 1**

Monsieur LARCHER rappelle que depuis 1999, la taxe professionnelle a commencé à décroître avec la part sur les salaires, et en 2003 avec la part sur les investissements. Monsieur LARCHER, qui ne peut pour l'instant ne donner qu'un avis personnel, ajoute qu'il faut une taxe liée à l'entreprise et notamment à sa localisation.

Il faut œuvrer vers cette solution afin d'éviter un transfert de taxe vers les ménages (la taxe Carbonne qui serait ajoutée pour les 2/3 aux impôts des ménages n'est pas une solution). Des travaux sont en cours au niveau de l'exécutif et du parlement. En tout état de cause, il y aura une compensation obligatoire de l'Etat estimée à la hauteur des pertes de recettes. Pour cela, il faudrait revoir toutes les bases, y compris le foncier bâti des entreprises. Il faut une taxe qui soit dynamique et traduise l'enrichissement économique sur le territoire.

Il note en conclusion le courage qu'a le Gouvernement en abordant ce dossier problématique et longuement retardé, depuis la loi Chevènement de 1999.

En tant que Président du Sénat, Monsieur LARCHER sera par ailleurs très attentif aux ressources des collectivités locales et à cette réforme.

### **2<sup>ème</sup> question : la numérotation des adresses**

« La tendance forte de l'urbanisme, en France comme à Rambouillet, pour faire face au manque de logements, est à la densification à l'intérieur des villes, pour éviter l'étalement urbain et le mitage à l'extérieur.

L'une des conséquences annexes à venir est la multiplication des adresses à attribuer aux riverains d'une même rue.

Déjà, pour prendre un exemple à Rambouillet, des habitants de la rue Clérice nous ont signalé divers problèmes de confusion d'adresses postales, suite aux divisions successives des parcelles d'origine, où l'on vend séparément la maison qui est en façade et le jardin qui est derrière, sur lequel on construit ensuite un ou plusieurs logements, pratique répandue.

Ainsi, il y a par exemple dans cette rue une propriété dont l'adresse est le 7 ter, deux propriétés différentes dont l'adresse est la même : le 7 bis, et actuellement en construction au 7 derrière un pavillon, un bâtiment de trois logements qui s'est également vu attribuer la même adresse : le 7.

Pourtant la numérotation « 5 bis » est disponible et il n'y a pas de possibilité d'une seconde construction au 5. On peut se demander dès lors pourquoi, dans ces cas-là, elle n'a pas été attribuée. D'autant qu'avec la densification urbaine prévue, ce phénomène risque donc de s'amplifier dans notre ville à longue échéance.

Des mesures sont-elles envisagées pour mieux organiser, dans les années à venir, ces numérotations d'adresse ? »

### **Réponse à la question n° 2**

Monsieur LARCHER observe qu'un certain nombre de personnes se sont attribuées elles-mêmes leurs numéros. Elles le font souvent par ignorance d'avoir à en faire la demande auprès du service concerné. En effet, l'attribution des numéros se fait au moment de l'accord donné au permis de construire.

### **3<sup>ème</sup> question : association du jumelage avec Waterloo**

« Selon des informations qui nous ont été données, la reprise en main par la municipalité de l'Association (de loi 1901) du jumelage Rambouillet-Waterloo ne se serait pas faite dans le respect des formes légales.

En effet, un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau Bureau ont été élus le 18 décembre dernier, lors d'une assemblée générale à laquelle tous les adhérents à jour de leur cotisation n'auraient pas été convoqués.

Les statuts de l'Association n'auraient donc pas été respectés, ce qui pourrait amener contestation des décisions qui y ont été prises et des décisions qui pourraient être prises à l'avenir.

- Quelles sont vos propres informations et quel est votre sentiment à ce sujet ?

- Enfin une demande de subvention pour 2009 a-t-elle pu être déposée dans les temps, sachant que la date limite pour les demandes de subvention était d'ordinaire fixée à mi-décembre »

### Réponse à la question n° 3

Monsieur LARCHER déclare n'avoir pas de sentiment sur un sujet qui concerne une association loi 1901, et donc autonome.

Ce n'est qu'au moment de l'attribution d'une subvention (fonds publics) que la municipalité a l'obligation de vérifier que l'association existe encore. Les élus de Waterloo ont alerté la ville, car le bureau de l'association était démissionnaire, il a été reconstitué sans main mise de la municipalité. Enfin, une demande de subvention a été déposée en 2009 et elle sera examinée comme les autres, par rapport à des critères tels son existence réelle, son activité et sa trésorerie.

Monsieur TROTIGNON répond que, « dans le cas de cette association précisément, on a plutôt l'impression qu'elle manque notablement d'indépendance vis-à-vis de la Mairie et qu'elle semble même sous perfusion municipale ».

Monsieur LARCHER en profite pour préciser que la municipalité n'a pas à subventionner systématiquement les associations, notamment celles qui ont suffisamment de fonds propres placés en épargne.

### Une question est posée par Monsieur LYONNAIS :

#### Le stationnement des personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire, le 26 Décembre dernier, l'une de nos concitoyennes a été verbalisée sur le parking de la rue Dubuc pour absence de disque horaire alors qu'elle était présente et visible sur le tableau de bord de son véhicule, sa carte de stationnement pour personnes handicapées. A Rambouillet, il apparaît en effet que la carte de stationnement pour personnes handicapées ne donne droit, en zone verte ou bleue, qu'aux seules places réservées aux handicapés.

Informés comme vous par la lettre que cette concitoyenne vous a adressée le 5 Janvier, nous avons été surpris par cette situation. En effet, comme le dit très bien notre concitoyenne, avec ce système, les personnes handicapées sont contraintes, en cours de journée, à la mise à jour régulière des disques de stationnement ou à chercher plus loin une autre place réservée. Imaginons par ailleurs le temps de transfert pour monter et descendre d'une voiture, le fait de passer tous les obstacles urbains, d'utiliser les détours pour éviter les zones inaccessibles. Le temps d'une personne à mobilité réduite n'est pas le même que le nôtre. Comment concilier les obligations de stationnement limité avec le handicap ?

De nombreuses communes ont compris cette problématique et ont accepté, par arrêté municipal, la gratuité du stationnement extérieur pour compenser tous ces inconvénients. C'est le cas de Paris, Lyon, et de nombreuses villes des Hauts de Seine. Ce principe pourrait peut-être faire l'objet d'un arrêté Européen. Notre question, Monsieur le Maire, sera donc tout simplement de savoir si vous seriez prêt, dans les délais les plus brefs, à autoriser le stationnement gratuit, et la dispense de disque horodateur, aux personnes handicapées dans notre ville.

### Réponse à la question sur le stationnement des personnes à mobilité réduite

Sur ce dossier particulier, monsieur LARCHER précise que la personne n'avait pas respecté la réglementation de la zone verte qui permet d'éviter que des véhicules dits « tampons » n'occupent une place la journée entière. Il rappelle en outre que la vraie question était la réalisation d'une place réservée à proximité de la maison de cette personne handicapée, pour lui faciliter la vie quotidienne. Le choix fait aujourd'hui est de rendre accessible le plus d'endroits possibles sur le territoire communal, ce qui n'est pas toujours simple et de procurer une carte de stationnement y compris aux personnes souffrant d'un handicap temporaire. Ainsi, la commune a augmenté le nombre de places réservées aux handicapés (73 places).

Le problème à régler très souvent est la conciliation entre le code de la route et cette accessibilité.

La séance est levée.

Monsieur LARCHER indique la date de la prochaine séance de Conseil Municipal :

- le vendredi 27 mars 2009 à 20H30

## Récapitulatif des votes du 23 février 2009

Etaient absents : Mr POISSON, Adjoint au Maire (Pouvoir à Mr LARCHER)  
Mr CROSNIER, Adjoint au Maire (Pouvoir à Mme POULAIN)  
Mme POIZAT, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mr PIQUET)  
Mr CINTRAT, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mr DUFILS)  
Mr VINCENT-GENOD, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mme LE NAGARD)  
Mme DELAGE, Conseiller Municipal  
Mr FERHI, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mr TROTIGNON)  
Madame TESTA, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mr LYONNAIS)

**Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2009 : Budget principal et budgets annexes** : prend acte.

**Indemnité de gestion du percepteur** : à l'unanimité des votants (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

**Budget principal : Attribution d'avances de subvention aux associations et organismes** : à l'unanimité

**Budget principal : Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif** : à l'unanimité

**Budget développement culturel : Autorisation de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif** : à la majorité (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI – Contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

**Autorisation donnée au Maire ou au Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme de signer deux conventions entre la ville de Rambouillet et le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet représenté par Monsieur LARCHER, d'une part, et le SITREVA représenté par Monsieur Daniel MORIN, d'autre part, pour mise à disposition gratuite des terrains d'implantation de la déchetterie et de la station d'épuration de Guéville** : à l'unanimité des votants (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI)

**Cession à Monsieur Olivier ROMMERU d'une cave, lot n° 2, en sous-sol du bâtiment A, 33 rue de la Louvière, pour un montant de 1 150 €** : à l'unanimité

**Cession à Madame Idilia DE JESUS SANTOS d'une remise avec courette lots n° 12 et 14 en rez-de-chaussée du Bâtiment B, 33 rue de la Louvière, pour un montant de 3 200 €** : à l'unanimité

**Direction des marchés – Signature du marché relatif à l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages et infrastructures de production, traitement, stockage et transport d'eau potable de la ville** : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

**Département Education Jeunesse – Fixation de tarif pour un week-end à Saint Lunaire** : à l'unanimité

**Département Education Jeunesse – Paiement des garderies et accueil périscolaire – Adoption du CESU** : à l'unanimité

**Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines pour les travaux de mise en sécurité de l'église Saint-Lubin** : à l'unanimité

**Affaires culturelles - Ville d'art et d'histoire – Convention entre la ville et l'Office de Tourisme – Avenant à l'annexe financière** : à l'unanimité des votants (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

**Demande de subvention pour la réalisation d'une thermographie aérienne** : à l'unanimité

**Demande de subvention pour la réalisation de la Maison de l'Europe** : à l'unanimité

**Office de Tourisme – Demande de classement de l'Office de Tourisme** : à l'unanimité des votants (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI)

**Commissions communales – Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux** : à l'unanimité

**Indemnités des élus – Fixation des indemnités des élus** : à l'unanimité des votants (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

**Représentant du Conseil Municipal – Hôpital local de Montfort l'Amaury** : à l'unanimité des votants (abstentions : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr FERHI, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)